

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 21 juin 2017**

Objet : Plan de financement pour de nouvelles opérations inscrites dans le cadre du SDAN pilote

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un juin à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le douze juin, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP)
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP)
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP)
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèia-6^{ème} VP)
Mr Pascal COSTE
Mr Nicole GLANDUS
Mr Mathieu HAZOUARD
Mr Christophe PATIER
Mme Valérie SIMONET

Conseiller départemental Haute-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Conseiller communautaire Tulle Agglo
Vice-Président Agglo Grand-Guéret
Président Département Corrèze
Adjointe au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE 1^{er} VP
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP) (et son suppléant)
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)

Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Vice-Président Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

1 – CC Noblat (87)

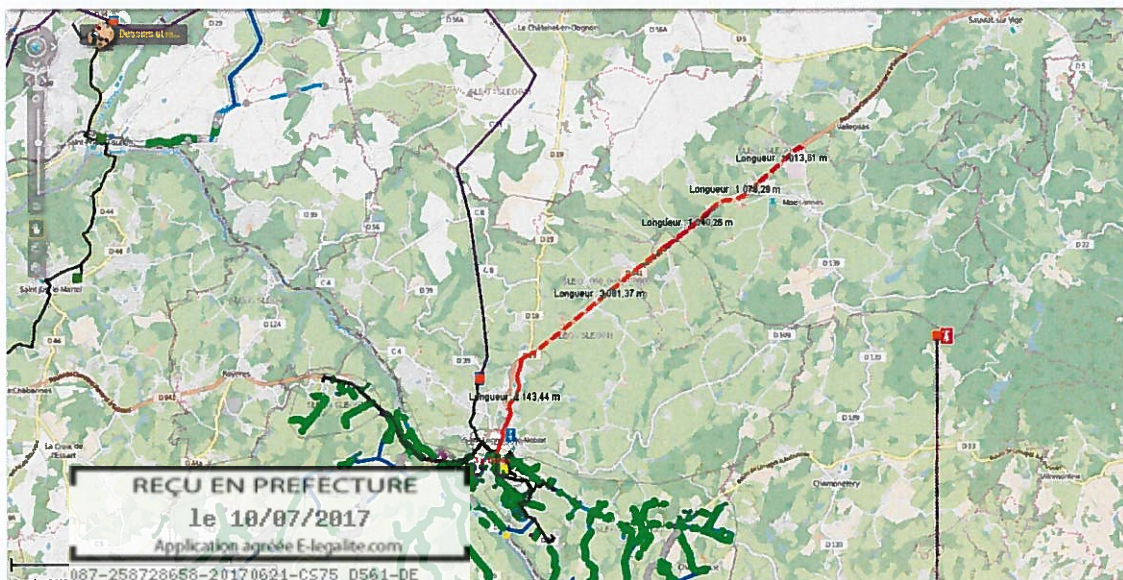
La Communauté de Communes de Noblat a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique de l'entreprise Bois et Scieries du Centre (BSC) située sur la commune de Moissannes en Haute-Vienne

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Cette entreprise compte une quarantaine de salariés et a un projet d'agrandissement de son site de production. Les niveaux de service disponibles en cuivre sont très insuffisants par rapport aux besoins de l'entreprise.

Les travaux consistent à déployer un câble optique entre St Léonard de Noblat et le site de l'entreprise (environ 8,4 kms), en le dimensionnant pour tenir compte de la présence future d'un PM FTTH à Sauviat sur Vige (capacité à déployer 144 fo).

Le coût estimatif est de 152 000 € HT. L'entreprise participe à hauteur de 10 000 €. Axione Limousin participe à hauteur de 4,8 k€. La part publique restant à financer s'élève à **137 200 € HT**.



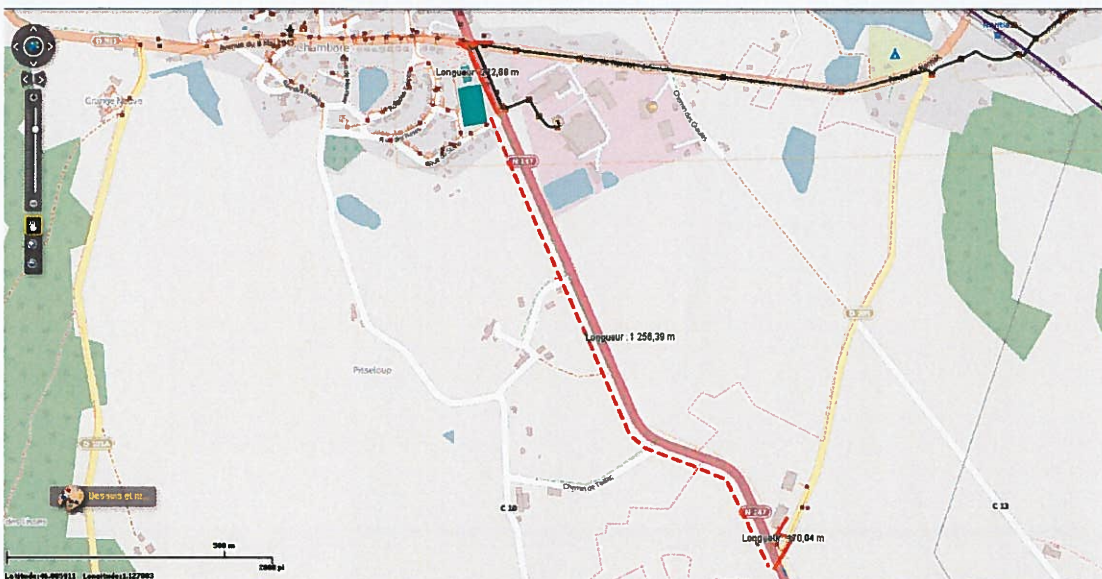
hm

2 – CC ELAN Limousin Avenir Nature (87)

La Communauté de Communes ELAN a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder aux raccordements en fibre optique de l'entreprise DAUBY (garage automobiles) à Nantiat.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût de ce raccordement est estimé à 30 000 € HT. Sont déduites les participations de l'entreprise Dauby (3 000 €) et d'Axione Limousin (1 440 €), la part publique restant à financer s'élève à **25 560 € HT**.

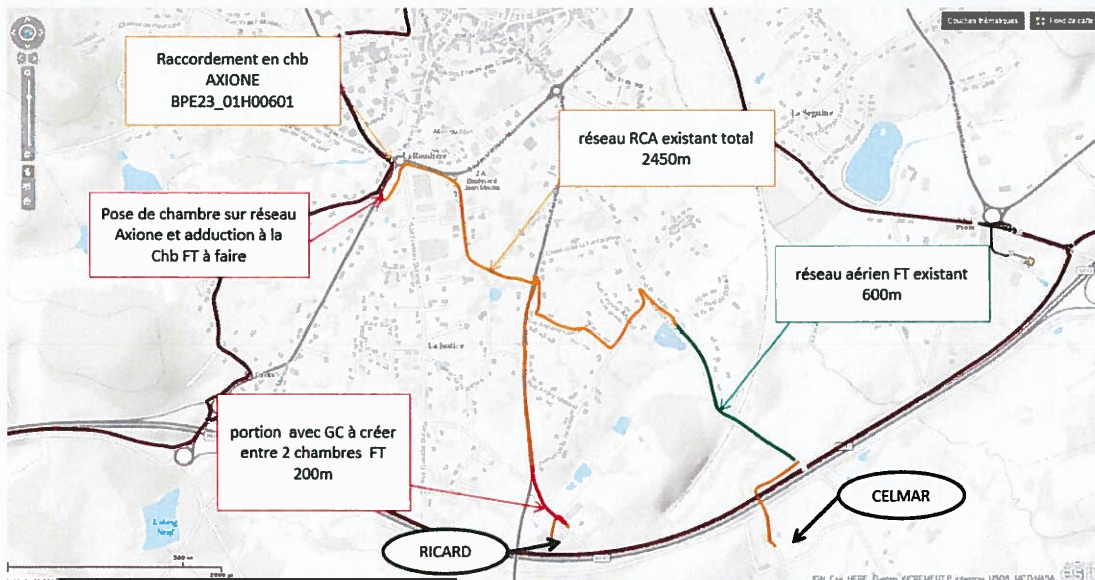


3 – CC Pays Dunois Pays Sostranien /Benevent Grand Bourg (23)

La CC Sostranien / Dunois / Benevent Grand Bourg a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique des entreprises RICARD et CELMAR situées sur la commune de La Souterraine, ainsi que de l'entreprise La Ligne verte située sur la commune de Crozant

Ces nouvelles opérations s'inscrivent dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

- Le coût des raccordements de CELMAR et RICARD, de façon optimisée car se trouvant sur le même secteur géographique, est estimé à 45 500 € HT. Sont déduites les participations des deux entreprises (1 500 € chacune soit 3 000€) et d'Axione Limousin (9 600 €), la part publique restant à financer s'élève à **32 900 € HT**.



REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2017
Application agréée E-legalite.com
067-258728658-20170621-CS75_D561-DE

lm

- Le coût du raccordement de La Ligne Verte sur la commune de Crozant est estimé à 10 000 € HT. Sont déduites les participations de l'entreprise (1500 €) et d'Axione Limousin (1500 €), la part publique restant à financer s'élève à **7000 € HT**.



4 – CC Midi Corrèzien (19)

La communauté de communes du MIDI CORREZIEN a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique des zones d'activité de Bilhac et de Nonards.

Ces nouvelles opérations s'inscrivent dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût de ces raccordements est estimé à :

- ZA Bilhac : 70 000 € HT. Est déduite la participation d'Axione Limousin (4000 €). La part publique restant à financer s'élève à **66 000 € HT**.

- ZA Nonards : 142 000 € HT. Zone en cours d'aménagement et de commercialisation. La part publique restant à financer s'élève à **142 000 € HT**.

5 – CD 19

Le conseil départemental de la Corrèze a sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder au raccordement en fibre optique du laboratoire départemental d'analyses.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût de ce raccordement est estimé à **10 000 € HT**.



REÇU EN PREFECTURE
le 10/07/2017
Application agréée E-legalite.com

067-256728658-20170621-CS75_D561-DE

6 - Contractualisation de gré à gré d'IRU (Indefeasible Rights of Use – Droit d'usage irrévocable) NetCity Infra par Dorsal auprès d'Axione Limousin pour le département de la Corrèze

Le conseil départemental de la Corrèze a sollicité le syndicat mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité d'acquérir des droits d'usage exclusif de fibre optique noire (FON) pour l'exploitation d'un réseau fibre départemental spécifique aux sites départementaux.

Le syndicat mixte contractualisera, de gré à gré, auprès de son délégataire Axione Limousin, pour le service NetCity Infra, pour 2 sites départementaux :

- le laboratoire départemental d'analyses
- le Centre sportif de Bugeat

Par convention, DORSAL octroiera gracieusement les droits d'usage ainsi acquis au conseil départemental de la Corrèze.

Le montant total de souscription de ces 2 droits d'usage s'élève à 51 600 € TTC.

En référence aux délibérations N°326 du 2 avril 2013 et n°537 du 14 mars 2017, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par les membres associés (EPCI et/ ou Communes) concernés par les travaux sur leur territoire et partenaires financiers.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de **3% du montant HT des travaux réalisés**, avec un **seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros**. Le calcul des contributions tiendra compte de la totalité des travaux réalisés sur le territoire concerné, dans le cadre du SDAN Pilote.

Si le seuil maximum est atteint, la contribution financière aux frais de fonctionnement pour les nouvelles opérations sus-présentées sera sans objet.

Toutes les participations financières inscrites au tableau ci-annexé, représentent le **montant maximum** qui pourra être demandé aux partenaires financiers.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical, décident à l'unanimité :

- **la mise en œuvre des nouvelles opérations sus-présentées ;**
- **le plan de financement de ces opérations détaillé en annexe,**
- **de donner une autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner une autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces opérations.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**



Plan de financement pour de nouvelles opérations

Annexe à la
délibération N° 561

N° Département	SDAN Pilote - Axe de référence	EPCI ou Commune partenaire financier	OPERATIONS	Coût prévisionnel HT DORSAL	Participation financière CD19 ou CD23 ou CD87	Participation financière Région	Participation financière EPCI ou Commune	Observations
1	19	CC Midi Corrézien	Raccordement en fibre optique de la zone d'activité de Bilhac Raccordement en fibre optique de la zone d'activité de Nonards	66 000,00 € 142 000,00 €	17 886,00 € 38 482,00 €	30 228,00 € 65 036,00 €	17 886,00 € 38 482,00 €	
					27,10%	45,80%	27,10%	
2	19	CD19	Raccordement en fibre optique du laboratoire d'analyses départemental	10 000,00 €	5 420,00 €	4 580,00 €	- €	
3	19	CD19	IRU Net City Infra laboratoire analyse départemental et centre sportif de Bugeat	51 600,00 €	51 600,00 €	- €	- €	Montant en TTC
					100,00%	0,0%	0,0%	
4	87	CC Nobliat	Raccordement en fibre optique de l'entreprise BSC située sur la commune de Moissannes	137 220,00 €	29 749,30 €	62 846,76 €	44 623,94 €	
					21,68%	45,8%	32,52%	
5	87	CC ELAN	Raccordement en fibre optique de l'entreprise DAUBY située sur la commune de Nantiat	25 560,00 €	5 541,41 €	11 706,48 €	8 312,11 €	sous réserve accord de l'EPCI
					21,68%	45,8%	32,52%	
6	23	CC Pays Dunois / Pays Sostranien / Bénévent Grand Bourg	Raccordement en fibre optique des entreprises RICARD et CELMAR sur la commune de La Souterraine Raccordement en fibre optique de l'entreprise La Ligne Verte située sur la commune de Crozant	32 900,00 € 7 000,00 €	8 915,90 € 1 897,00 €	15 068,20 € 3 206,00 €	8 915,90 € 1 897,00 €	tronçon commun aux deux raccordements pour les deux affaires, nécessité d'attendre la délibération de l'EPCI
					27,10%	45,80%	27,10%	
					27,10%	45,80%	27,10%	

Pour mémo.:

Axe 1 : enveloppe phase pilote hors raccordement d'entreprises

Axe 2 : enveloppe raccordement d'entreprises

Axe 2 bis : enveloppe intermédiaire en attente du Jalon 1

Handwritten signature